

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Maroun, M. Martin S., Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 04-01 du 19 octobre 2023

### AVENANT N°1 AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2024 AVEC L'INSTITUT LE VAL MANDE (ILVM)

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les articles L315-2 et R315-1 du Code de l'action sociale et des familles, précisant que les Établissements et Services Médico-Sociaux, relevant des personnes morales de droit public sont créés par délibération de la collectivité territoriale compétente,

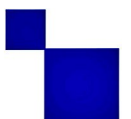
Vu la délibération du Conseil général n°93-IV-05 du 6 avril 1993 relative à la création de l'établissement public autonome départemental de dépistage des troubles auditifs et visuels chez l'enfant « centre Simone Delthil »,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du Centre Simone Delthil réuni le 25 octobre 2021 à la fusion avec l'Institut le Val Mandé ;

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE l'avenant n°1 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, ci-annexé, à conclure avec l'institut Le Val Mandé,



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Blanchet*

au titre de l'institut "Le Val Mandé"

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*